

- Notre prestataire de services informatiques a réactualisé les contrats suivants : « Contrat de mise à disposition et d'assistance Progiciel de gestion des communes « COSOLUCE » » et « contrat de prestation de maintenance informatique pour prestations déjà existantes ». Chaque année, le coût de ces 2 contrats s'élève à 2500€ environ. Les conditions évoluent peu. Adopté à l'unanimité par le conseil.
- Embellissement du village : le projet suit son cours
- Projet d'achat de la maison du père Perollier :
Le Maire a fait 3 demandes de crédit pour l'achat de cette maison dans le but de créer un logement social de cette maison qui fait partie du patrimoine de la commune. (55000€)
Une banque n'a pas répondu, la Caisse d'Épargne a refusé, le Crédit Agricole Centre-Est prêterait 60000€ pour un coût de crédit de 12360€. Il est décidé par le conseil de demander à la famille d'établir le DPE et Renaud Dumas va faire établir un devis pour le montant des travaux à engager. Le projet sera réétudié au prochain conseil.
- M. Le Maire souhaite pouvoir encaisser les chèques d'indemnisation et divers remboursements sans avoir recours systématiquement à une délibération du conseil.
1 personne est contre, 2 s'abstiennent et 9 sont pour.

- Voirie

- DECI : pour le moment il est compliqué de contacter le syndicat des eaux. A ce jour, pas de date de réunion.
- Cheminement piéton lotissement des grandes terres jusqu'à l'école : Un chiffrage a été fait pour un projet le long de la départementale pour un total de 5927 € HT
Il faut demander l'accord du département pour pouvoir réaliser ce projet.
- Convention Arche Agglo pour les chemins de randonnée sur le territoire de la commune :
Arche Agglo propose une convention pour les terrains appartenant à la commune pour les randonneurs non motorisés. Arche Agglo s'occupe de l'entretien de ces parcours et de l'implantation du balisage. Délibération : 2 abstentions 10 Pour
- Entretien des fossés : il commencera dès la semaine prochaine pour une durée de 15 jours.

- Éducation

- Notre école, faisons la ensemble : présentation du projet. Création d'une bibliothèque et d'un espace artistique. La mairie avancera une partie de la

somme et sera remboursée ultérieurement par l'EN . Les enseignantes devront présenter leur projet pédagogique et les devis. Une démarche de concertation est à mettre en place entre les différents acteurs concernés par ce projet.

- Convention Arche Agglo pour les interventions en milieu scolaire : les CM1/CM2 vont bénéficier d'une intervention musicale pour un montant de 660€. Cette somme sera prise sur le budget affecté à l'école. Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

. Commission solidarité et vie communale

- Le Bren de fête s'est globalement bien déroulé malgré le mauvais temps du samedi 29/08 qui a conduit à l'annulation de la randonnée nocturne.

Les 6 associations qui ont participé toucheront environ 350€ (Bren loisirs, ABR, FC Bren, Bren d'artistes, la Marelle, L'élevage des petits bourriquets).

Nous remercions 2 agriculteurs qui ont fait des dons de fruits et légumes pour la fête : M ; Lamotte et Mr Chotan.

Le repas de remerciement des bénévoles aura lieu le 17/11/23.

- Le forum des associations du 2 septembre n'a pas attiré beaucoup de monde. L'année prochaine, nous proposerons un forum commun pour les 3 communes du RPI.
- L'ensemble Instrumental de l'Herbasse animera la cérémonie du 11/11. La mairie va demander à l'école de participer à cette cérémonie.
- Le repas des aînés aura lieu le 8 octobre prochain. Le thème : les 1001 nuits.
- Le 18/11, un Bren de lecture proposera un spectacle sur David Bowie.

. Bâtiments - terrains communaux - vie économique - urbanisme - environnement - assainissement - cadre de vie

- PCS : constitution du groupe de travail et d'évaluations des risques

La rédaction du PCS continue. Ludovic Robert présente l'organigramme et demande aux élus de valider et de donner leur accord pour le rôle qui leur a été attribué.

La prochaine réunion aura lieu le 10/10 à 19h

- Planification des énergies renouvelables : politique énergétique.

Nous devons rendre un bilan de notre potentiel solaire sur la commune pour la fin de l'année.

Le 17/10 une réunion avec Arche Agglo et la chambre d'agriculture aura lieu en mairie pour l'étude des toitures agricoles solarisables.

Par ailleurs, l'autoconsommation collective sur la commune est assez compliquée à mettre en œuvre. Il faut désigner une Personne Morale Organisatrice (PMO).

Un bureau va étudier la faisabilité de ce projet sur la commune.

- Espace intergénérationnel :

Délibération pour valider le recours au bureau C2I conseil dans le cadre de ce projet pour un montant d'environ 14000€ HT - adopté à l'unanimité

L'appel d'offre a été réalisé pour les 2 lots. Une demande a été faite par la mairie pour que les 2 entreprises renégocient leur proposition.

C'est l'entreprise Cheval qui est retenue à l'unanimité pour le lot 1 et à l'unanimité moins une voix pour le lot 2.

- Église :

Le montant des travaux pour la remise en état de l'église s'élève à 45706€HT.

Nous attendons une réponse de l'assurance puis une demande de subvention sera faite auprès du département et du diocèse et éventuellement de l'état pour que l'église soit de nouveau accessible. Le conseil donne à l'unanimité la possibilité au maire d'engager les travaux avant la réunion du conseil.

- La consommation électrique des bâtiments communaux a baissé en 2022.

Associations - Sports - Loisirs

L'achat du terrain effectué pour l'agrandissement peut être subventionné à hauteur de 50% par le département. Les dossiers de subvention pour les travaux à faire pour déplacer le terrain et pour l'éclairage sont en cours de rédaction.

Questions diverses

- Travaux HDC Lamotte : l'entreprise a eu un accord des services de l'État pour les travaux donc pas de déclaration préalable à déposer
- Fais divers au lotissement des chênes: il y a eu un différend entre 2 voisins et l'un d'eux a été attaqué au couteau. La victime s'en est sortie et a quitté la commune. Les auteurs des faits sont en prison.

Le prochain conseil aura le 26/ 10 à 19h

Séance levée à 22h10

La secrétaire de séance,
Bénédicte Martin

Le Maire,
Serge Debrie

